Vos questions / nos réponses

médicament palliatif au canabis

Par Profil supprimé Postée le 16/08/2016 09:09

> existe t il un médicament autre que de simples anxiolitiques qui puisse aider à cesser la consommation de canabis???

Mise en ligne le 17/08/2016

Bonjour,

Pour répondre à votre question, il n’existe pas à notre connaissance de médicament qui puisse aider à cesser la consommation de cannabis, cependant, il existe des solutions alternatives.

En effet, une consommation ne s’installant pas par hasard et il est intéressant de réfléchir à la place qu’elle occupe dans la vie de la personne, à ce qu'elle vient combler au quotidien du point de vue moral, affectif, émotionnel.

Afin d’être aidé dans cette réflexion, il existe des Centres de Soins, d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans lesquels se tiennent des consultations confidentielles et gratuites. Les équipes sont constituées de professionnels de santé (médecins addictologue, psychologues, psychiatres, infirmiers et travailleurs sociaux). Il existe des CSAPA dans tous les départements, vous pourrez trouver un lien ci-dessous ; si pour des raisons personnelles, il ne vous convenait pas, vous avez la possibilité de rechercher un autre lieu via le site "Drogue Info Service" à la rubrique "Adresses utiles".

Vous dites peu de choses sur cette consommation aussi, si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat de 14h à 2h via le site.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

ALIA 49 - Csapa Angers

8 rue de Landemaure
49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 47 37
Site web : www.alia49.fr
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, jeunes de moins de 25 ans avec ou sans entourage : du lundi au jeudi (autres lieux de consultations jeunes consommateurs, informations auprès du secrétariat)
Substitution : Centre de délivrance de traitement de substitution aux opiacés : Ligne direct : 02 41 57 59 25 : Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h30. Mardi: 13h-16h.
Accueil du public : Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 9h à12h30 et de 14h à 17h. Permanence d'accueil sans rendez-vous, les mardis de 13h à 17h et jeudi de 9h à 12h. . (Informations sur notre site).

Voir la fiche détaillée